

ATIONS UNIES

ONSEIL

E SECURITE



Distr.
GENERALE

S/15605
11 février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 7 FEVRIER 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU
HONDURAS AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de M. Edgardo Paz Barnica, Ministre des relations extérieures du Honduras, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte intégral de la note de protestation envoyée à l'ambassadeur du Nicaragua au Honduras :

"M. Enrique Ortez Colindres, Ambassadeur auprès de l'Organisation des Nations Unies, New York, NY. Pour que vous le portiez à la connaissance du Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, je vous transmets le texte intégral de la communication adressée à l'Ambassadeur du Nicaragua au Honduras : Communication No 128-DSS Tegucigalpa, D.C.
7 février 1983. Monsieur Guillermo Suarez Rivas, Ambassadeur de la République du Nicaragua, Tegucigalpa. Monsieur l'Ambassadeur : J'ai l'honneur de porter à votre connaissance et à celle du Gouvernement du nicaraguayen les faits exposés ci-après. Le jeudi 3 février de cette année, à 11 heures, des troupes de l'armée sandiniste ont pénétré sur le territoire hondurien à une distance de 250 mètres de la ligne de frontière entre les deux pays, circonscription du village de Cifuentes, département de El Paraíso, jusqu'à la propriété de M. Pedro Fajardo, dans le but manifeste de capturer l'un de ses employés, M. José Artica Morazán, ce qu'ils n'ont pu faire, celui-ci s'étant échappé; immédiatement, une patrouille des forces armées du Honduras est arrivée sur les lieux, ce qui a amené les troupes de l'armée sandiniste (20 hommes environ) à se retirer. Devant ce nouvel acte de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Honduras et d'hostilité à l'égard de ses ressortissants, je me permets d'adresser à nouveau au Gouvernement nicaraguayen, par votre intermédiaire, les protestations les plus fermes et

les plus énergiques du Gouvernement hondurien, en espérant que les autorités de votre pays adopteront des mesures appropriées pour éviter le renouvellement de tels actes de provocation et d'agression. Je saisis cette occasion pour vous renouveler l'expression de ma très haute considération. (Signé) Arnulfo Pineda López, Ministre des relations extérieures par intérim."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Enrique ORTEZ COLINDRES
